

# LA REVUE DES POLICIERS MUNICIPAUX

MAGAZINE OFFICIEL DU SNPM - PREMIER SEMESTRE 2022 - N° 13



**NUMERO SPECIAL**  
**LES DRONES**  
**EN POLICE MUNICIPALE**



# L'ÉDITO



*" Voilà, c'est fini  
On a tant ressassé  
les mêmes théories  
On a tellement tiré  
chacun de notre côté  
Que voilà c'est fini. "*

Jean-Louis AUBERT

Ces quatre phrases de la chanson de Jean-Louis Aubert inspirent mon édito. Après avoir pris ma retraite en Police Municipale, le moment était venu de prendre également celle du syndicat. Il faut savoir laisser sa place. J'ai le sentiment et la satisfaction d'avoir œuvré pour la profession, pour notre syndicat, pour faire avancer nos dossiers et ce depuis 25 ans. J'ai, malgré tout, le regret de voir que le combat pour notre dossier social reste encore à mener. En Avril 2021, nous avons initié une action au Conseil d'Etat pour l'intégration des primes dans le calcul de la retraite, et, à ce jour, la réponse se fait toujours attendre, malgré les actions de nos avocats. J'espère qu'elle aboutira et ce serait alors une énorme justice qui serait rendue à tous les Policiers Municipaux. Pendant toutes ces années, j'ai mis toute mon énergie, mon temps libre, une grande partie de ma vie, pour faire avancer notre métier. Tant de réunions, de rendez-vous, d'interventions, sans parler de l'amélioration du fonctionnement du SNPM, avec l'aide de mes amis du Bureau National nous ont permis de remettre sur pied notre syndicat aussi bien au plan financier que technique. Nous avons mené avec succès tant d'actions de défense des fonctionnaires, ainsi que d'interventions TV, radios, presse écrite, bref, je pense avoir tout essayé. Le moment était venu de laisser une nouvelle équipe dynamique reprendre le flambeau, avec un nouveau regard, de nouvelles propositions. Et c'est avec un pincement au cœur, que j'ai pris cette décision de ne pas me représenter pour un nouveau mandat. Aussi, lors de l'AG qui s'est déroulée à Blagnac les 2,3 et 4 Mai 2022, un nouveau Conseil Syndical a été élu, ainsi qu'un nouveau Bureau National, qui a élu **Monsieur Frédéric Biedak au poste de Président du SNPM**. Je lui souhaite toute la réussite possible et l'énergie nécessaire pour continuer le travail accompli par l'ancienne équipe.

**Yves Bergerat.**  
Ancien Président du SNPM.

# LE SOMMAIRE

**PAGE 1**

**1/L'EDITO**

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL



**PAGE 4**

**4/HUMEUR**

COMMENT ON EN EST ARRIVÉ LÀ !



**LA REVUE DES  
POLICIERS MUNICIPAUX**  
Magazine officiel du Syndicat National  
des Policiers Municipaux.

**RÉGIE PUBLICITAIRE & RÉALISATION**  
E.C.P. - 38, bd Tzarewitch - BP 1380 - 06004 NICE Cedex 1  
Tél. 04 89 15 71 99 - E-mail : gestion.ecp@sfr.fr

**RÉDACTION**  
SNPM - 100 ancien chemin de la Lanterne - 06200 NICE  
E-mail : contact@syndicat-snpm.fr  
www.syndicat-snpm.fr  
Secrétariat du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h à 17h  
Tél. 06 69 48 38 97

Directeur de la Publication : **Yves Bergerat**

Crédits photos : SNPM/Droits réservés /  
Pixabay Domaine Public/AdobeStock.

**Droits de reproduction réservés  
pour tous pays**

**PAGE 5**

**5/DOSSIER SPÉCIAL**

LES DRONES EN  
POLICE MUNICIPALE



**PAGE 23**

**23/POLICE MUNICIPALE DE GRASSE**

# CQFD

**PAGE 27**

**27/CQFD**  
COMMUNIQUÉS, DIVERS...

**PAGE 41**



**41/LA PM À L'HONNEUR**  
14 POLICIERS MUNICIPAUX MIS À L'HONNEUR

**PAGE 46**



**Culture**

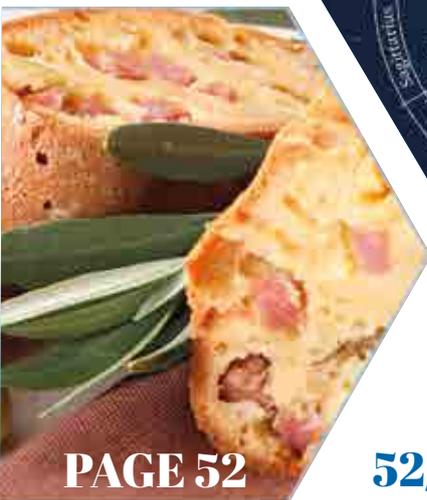
**PAGE 51**



**51/HOROSCOPE**

**PAGE 52**

**52/RECETTE**





## COMMENT on en est arrivé là !

**Un des côtés les plus exaspérants de la France est le “ genre victime ” qu’elle prend à tout propos. Elle n’est jamais responsable de ce qui lui arrive. Chaque fois qu’elle reçoit une tuile sur la tête, c’est quelqu’un qui l’a fait tomber soit par perversité, soit par inadvertance. Le monde qui nous entoure est peuplé de personnages malfaisants ou maladroits.**

Citation de Jean Dutour, “ le spectre de la rose ” 1986.

**O**ui, comment on en est arrivé là. Cette situation où la violence est présente partout, dans toutes les strates de notre société. Cette insécurité qu’elle soit réelle ou qu’elle représente un sentiment, le résultat est là, présent, lancinant, omniprésent dans notre vie de tous les jours. Ce n’est pas la faute des politiques, mais celle de leurs prédécesseurs, pas celle des magistrats puisqu’ils condamnent, pas celle des forces de l’ordre car ils interpellent, pas celle des gardiens de prison car la place manque, pas celle des citoyens puisqu’ils sont les victimes. Alors la faute à qui ? A personne ? A la société qui est plus permissive, qui refuse de voir la vie comme nous la vivons tous les jours. Cette mentalité qui nie les faits et veut toujours donner une chance aux pauvres agresseurs qui n’ont pas eu l’opportunité d’être bien éduqués et qu’il ne faut pas trop punir car cela pourrait les rendre encore plus irrespectueux. Pourquoi en sommes-nous là ? Peut-être car on a baissé les bras. On rêve d’une autre vie utopique qui alimente la perte de repaire de certains, qui ont depuis longtemps glissé vers une dé-

linquance en expansion. Car, à force de tourner la tête, la peur du gendarme a disparu de notre monde. Et nous autres, pauvres policiers municipaux, dernier maillon de la chaîne, nous subissons les outrages, les agressions, les insultes, le danger à chaque mission. Et pendant ce temps, certains retoquent des possibilités de travailler avec de nouvelles prérogatives. Car, cette société préfère se méfier des PM plutôt que des délinquants. C’est tellement plus facile de créer des nouvelles lois inapplicables et qui ne résolvent pas vraiment les problèmes. Un jour, (Coluche dirait c’était la nuit), un jour donc il faudra bien donner les moyens aux forces de l’ordre, créer de nouvelles prisons, condamner plus sévèrement, bref faire le nécessaire pour que cela cesse. Mais n’est-il pas déjà trop tard ?

# **LES DRONES** **en Police Municipale**

**Avec les drones, la Police Municipale  
entre pleinement dans ce 21<sup>ème</sup> siècle  
technologique. Elle se spécialise encore  
plus en utilisant une aide nouvelle  
qui deviendra essentielle pour notre profession.**

**Et même si pour l'instant, cette utilisation  
est limitée et expérimentale, gageons que ce dossier avancera sur de nouvelles applications.**

**L'usage de ces drones ne peut qu'évoluer et il est certain que la législation évoluera  
pour permettre aux forces de l'ordre de bénéficier de cet outil**

**qui va très vite devenir indispensable,**

**comme ce fut le cas des caméras de vidéo-surveillance**

**à leur début. Il permettra d'envisager**

**la sécurité sur un autre angle.**

**DOSSIER  
SPÉCIAL**





**Le projet de loi relatif à la responsabilité pénale et  
à la sécurité intérieure a été adopté  
le 19 octobre 2021, par le Sénat  
et en première lecture.**

**Les sénateurs ont introduit dans le texte  
(qui a été voté par l'Assemblée Nationale le 23 septembre)**

**la possibilité pour les Polices Municipales  
d'utiliser des drones à titre expérimental et,  
bien sûr, sous certaines conditions.**

Une partie des drones de la PM de Nice  
en exposition lors d'un congrès européen

## Deux des quatre pilotes de drone de la PM de Nice, en démonstration lors d'un congrès européen.

Les pages qui suivent sont issues du catalogue de nos amis d'Equipol, et vous donnent une idée de l'ensemble de matériel proposé ainsi qu'un projet d'équipement. Il est évident que d'autres marques et d'autres projets d'ensemble sont également disponibles pour les PM.





**UN PROJET CLEF EN MAIN POUR L'ÉQUIPEMENT  
EN DRONES DES FORCES DE SÉCURITÉ**



## UN PROJET CLEF EN MAIN ...



### Administratif

RIVOLIER vous accompagne :

- Rédaction de votre MANEX (manuel d'exploitation)
- Enregistrement de vos drones
- Suivi administratif de vos télépilotes et de vos matériels



### Expertise

RIVOLIER vous offre :

- L'expertise métier de qualité inédite
- Une approche personnalisée
- Une solution dédiée



### Formation

RIVOLIER vous forme :

- Théorique Drone en vue de passer l'examen national
- Pratique vol drone - fondamentaux et cœur de métier
- Analyse d'image
- Maintenance drone



### Mise en service

RIVOLIER prépare votre premier vol :

- Mise à jour des systèmes
- Calibration machine et caméra
- Paramétrage

# PARROT ANAFI USA

Réservé aux  
forces de l'ordre



- Drone extrêmement silencieux, design ultra-compact et pliable
- Modes d'affichage multiples : FLIR MSX, infrarouge et visible
- Capteur thermique radiométrique FLIR + zoom numérique x32
- IA embarquée pour des vols automatisés



4 KM  
DE PORTÉE



VOL SUPER  
SILENCIEUX



25 MN TEMPS  
DE VOL



RÉSISTANCE AU  
VENT 50KM/H

## ANAFI USA

UN DRONE DÉDIÉ AUX ÉQUIPES DE SECOURS  
ET AUX ENTREPRISES

- Pas d'enregistrement de données : confidentialité absolue
- Contrôle/désactivation des lumières : furtivité
- Importation des cartes KML et TMS : meilleure situation tactique

Un projet clef en main pour l'équipement en drone des forces de sécurité



# SPECIFICATIONS

## Parrot

### DRONE :

- Poids au décollage : 499 gr
- Poids max au décollage : 648 gr
- Empattement : 373 mm
- Batterie : Lipo 13,2V (3400 mAh)
- Temps de vol max : 32 min
- Vitesse vol max : 52 km/h
- Temps de vol stationnaire : 32 min
- Vitesse de descente max : 14 km/h
- Résistance au vent max : 88 km/h
- Température de fonctionnement : -35 à +43°C
- Fréquences : 2,400 à 5,800 GHz

### Nacelle :

- Amplitude mécanique : inclinaison de -140° à +110°
- Stabilisation : Hybride 3 axes (inclinaison, roulis, pano)



# ATLAS PRO V2



En usage au sein  
d'une administration  
d'état

- Drone robuste et multi-missions
- Rapide (80km/h) et vol long (plus de 45 mn)
- Charge rapide de la batterie (1 heure seulement)
- Compact et facilement transportable

## Capacités du drone

- 🕒 32 mn temps de vol
- 🌪️ Résistance au vent 34km/h
- 📶 Jusqu'à 50km de portée
- ☀️ Évitement d'obstacles optimal Mode Jour/ Nuit (LIDAR)
- 📺 Diffusion en 1080p jusqu'à 10km
- 🚁 Léger, compact et résistant
- 🚀 56km/h vitesse max
- 🏗️ Châssis en fibre de carbone
- 🛡️ Indice de protection IP53



VISOR NX



ARGUS M10



4K KALOS



High Sensitive LWIR



10x Optical Zoom



4K Video Recording

### Nouvelle génération de capteurs :

- Capteur radiométrique
- Zoom optique x 10
- Vidéo 4K avec zoom optique X3,5 (idéal mapping 3D)

Un projet clé en main pour l'équipement en drone des forces de sécurité



**DRONE :**

- Poids au décollage : 1,4 kg
- Empattement : 550 mm
- Batterie : Smart Lithium Silicon
- Temps de vol max avec caméra : 32 min
- Vitesse vol max : 56 km/h
- Vitesse de descente max : 5,5 km/h
- Résistance au vent max : 54 km/h
- Température de fonctionnement : -20 à +50°C
- Fréquences : 2,400 GHz
- Précision stationnaire : 0,1 m



Technologie MESH :  
plusieurs drones pour  
une station de pilotage



© MESH Extender & Relay



## AUTEL EVO II DUAL 640 T



Déjà utilisé  
en mission

- Drone extrêmement silencieux, au design ultra-compact et pliable
- Capteur d'obstacle à 360°
- Capteur thermique radiométrique FLIR + zoom numérique x32
- Mode de pilotage dynamique par suivi de cible
- 38 minutes de vol - Vmax : 72 km/h - transmissions jusqu'à 9 km
- Structure en alliage de magnésium



Un projet clef en main pour l'équipement en drone des forces de sécurité

# SPECIFICATIONS



**AUTEL**  
ROBOTICS

*Nouvelle génération de capteurs :*

- Capteur photo / vidéo jusqu'à 8K
- Capteur infrarouge

**DRONE :**

- Poids au décollage : 1 150 gr
- Poids max au décollage : 2 000 gr
- Empattement : 397 mm
- Batterie : 7 100 mAh
- Temps de vol max : 38 min
- Temps de vol stationnaire : 33 min
- Vitesse vol max : 72 km/h
- Vitesse de descente max : 14 km/h
- Résistance au vent max : 74 km/h
- Température de fonctionnement : 0 à +40°C
- Fréquences : 2,400 – 2,4885 GHz
- Précision stationnaire : 0,2 m

**Nacelle :**

- Amplitude mécanique : Angle de pas de -135° à 45° / Axe de lacet de -100° à +100°
- Plage réglable : Angle de pas de -90° à 30° / Axe de lacet de -90° à +90°
- Stabilisation : 3 axes (inclinaison, roulis, pano)
- Vitesse de contrôle max : 300°/s
- Plage de vibration angulaire : 0,005°





*Lors de cette démonstration pour un congrès européen sur les besoins en matière de sécurité, un drone va au contact du bus pour estimer la réponse à donner à l'intervention, avant l'envoi d'une équipe physique de PM.*

**L'**utilisation des drones par les policiers municipaux, si elle permet de renforcer l'action des forces de l'ordre, doit avant tout trouver un juste équilibre dans l'usage de cette nouvelle technologie appliquée à la sécurité, et la protection de la vie privée.



Comme pour les caméras des centres de supervision urbaine, les drones en Police Municipale doivent répondre à des règles incontournables et sont soumis aux autorisations du Préfet, et bien sûr à l'interdiction de recourir à la reconnaissance faciale, de filmer l'intérieur des habitations. Les enregistrements obtenus doivent être détruits dans les 30 jours sauf cas exceptionnels comme les procédures judiciaires. Il faudra trouver un juste milieu pour cette technologie qui évoluera obligatoirement pour faire face aux risques d'attentats, aux violences en augmentation et à cette société qui réclame chaque jour plus de sécurité.



**La sympathique  
équipe de pilotes  
des drones  
de la PM de Nice**



L'Etat, tout comme les juges, devront débattre d'une nouvelle législation pour l'usage des drones par les forces de sécurité. Les drones sont depuis quelques années exploités par l'armée sur des missions de surveillance optimisées. Cela a permis d'améliorer leurs technologies, notamment sur la stabilisation en vol.

Leur usage sur les théâtres d'opérations extérieures a depuis démontré leurs bénéfices et avantages indéniables en matière de reconnaissance, de surveillance, de renseignement et même du suivi d'opération en cours.

**D**epuis le 15 octobre 2021, un amendement pour permettre aux policiers municipaux d'expérimenter l'usage des drones pendant 5 ans a été adopté. Les PM peuvent ainsi les utiliser (après plan de vol déposé 5 jours avant) pour sécuriser des manifestations sportives, culturelles ou récréatives, et pour la surveillance d'espace naturel. Il est évident qu'au moment où nous écrivons cet article (mi-janvier 22) et le moment de sa parution de la revue (juin22), les choses peuvent évoluer, comme rester en l'état. Il est à noter que la CNIL rappelle aux maires que les communes ne peuvent utiliser les drones pour surveiller leurs territoires.

Comme Nice, Cannes, Istres etc., de nombreuses PM commencent à former leurs pilotes et à utiliser les drones (dans le domaine réglementaire). Cependant, on peut aussi envisager la mutualisation des moyens, dans une coopération intercommunale entre plusieurs PM. Cela permettrait aux petites communes d'avoir accès partiellement, de temps à autre, à cette technologie et d'assurer ainsi une sécurité élargie sur un territoire plus important (par exemple, les communautés de communes, les métropoles comme celles de Nice....).

Tout peut entrer dans le domaine du possible. Dans certains cas bien précis, le Préfet étant compétent pour prendre des mesures de sécurité publique, ou sur une actualité particulière, il pourrait requérir à l'utilisation des drones des PM. Nous entrons dans une nouvelle ère technique et la Police, qu'elle soit Nationale ou Municipale, doit évoluer avec son époque.



**Décollage  
du gros drone  
en exploitation  
filaire pour un vol  
stationnaire qui  
sera retransmis  
sur grand écran**

# Métropole

Nice - Cagnes - Vence

## NOUS CONTACTER

- **Nice - région niçoise** : 8, rue Foncet, 06000 Nice. Tél : 04 97 03 24 50. Email : Région niçoise : [rn@nicematin.fr](mailto:rn@nicematin.fr) Nice : [agence@nicematin.fr](mailto:agence@nicematin.fr)
- **Cagnes - Vence** : 214, boulevard du Mercantout, 06290 Nice Cedex 3. Tél : 04 93 18 26 10. Email : [cagnes-sur-mer@nicematin.fr](mailto:cagnes-sur-mer@nicematin.fr)
- **Abonnements** | Tél : 09 69 32 83 83.
- **Publicité** | Tél : 04 93 18 70 00.



## PARÉS AU DÉCOLLAGE

Retoqués par le Conseil constitutionnel au printemps dernier, les drones de la police municipale niçoise pourraient bien prendre enfin leur envol. Les Sages doivent à nouveau se prononcer sur l'utilisation de cette technologie par des communes.

P 8

### VENCE



**Le Département rachète le domaine de la Conque**

P 14

### PEILLE



**Les travaux du parking Mary-Garden démarrent enfin**

P 16

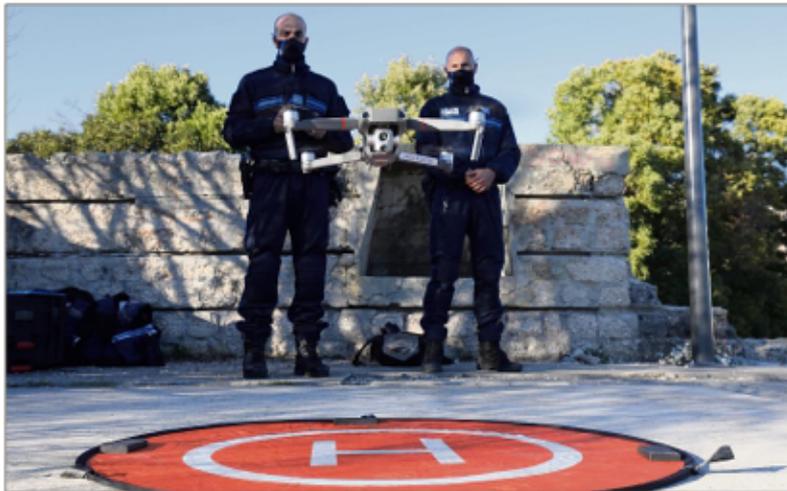
Source Article de Nice-Matin du 12 janvier 2022

# Les drones de la police prêts à prendre leur envol

La Ville s'est dotée, dès l'an passé, de cette nouvelle technologie. Mais le Conseil constitutionnel a bloqué son utilisation par des agents municipaux. Les Sages doivent à nouveau se prononcer.

Le plus gros est capable de voler à près d'un kilomètre. Le moyen est équipé d'une caméra thermique dernier cri. Et le plus petit, qui ne pèse que 249 grammes, passe sans encombre portes et fenêtres. Dès l'an passé, la ville de Nice, s'est équipée de trois drones. Mais la loi de sécurité globale qui devait autoriser la police municipale à utiliser cette technologie a été retoquée par le Conseil constitutionnel. Les Sages vont à nouveau devoir se prononcer dans quelques jours. Et peut-être autoriser la flotte des drones niçois à prendre son envol.

« Un nouveau texte de loi a été adopté par les parlementaires au mois d'octobre », explique Anthony Borré, le premier adjoint de la Ville en charge de la sécurité. « Si le Conseil constitutionnel le valide cette fois, le conseil municipal pourra alors délibérer sur l'utilisation de cette technologie en cas de risque majeur ou pour sécuriser les grands événements. » La loi relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure, votée en octobre, limite en effet l'usage des drones par les municipalités à des opérations de secours et à l'encadrement de certaines manifestations culturelles ou sportives. De manière expérimentale et avec l'agrément du préfet.



Les télépilotes de la police municipale s'entraînent régulièrement à manier leurs engins.

(Photos Eric Ottino)

La ville de Nice entend bien faire partie de l'expérimentation. Il faut dire qu'elle a déjà acheté trois engins et formé quatre télépilotes. Montant de

## 88 000 euros d'investissement et de formation

l'investissement 88 000 euros. Pour Anthony Borré ce n'est pas de l'argent gaspillé : « Nous aurons gagné du temps et serons opérationnels dès que les textes nous autoriseront à utiliser ce matériel. » D'ailleurs les télépilotes de la police municipale s'entraînent régulièrement à manier leurs engins au fort de la Batterie russe.

Pour Christophe Gardon, chef du service de télépilotage, cette nouvelle technologie ne manque pas d'intérêt. « En cas de catastrophe majeure, on peut paramétrer un drone pour qu'il effectue une reconnaissance du secteur. En dix minutes on obtient une cartographie précise de la zone sinistrée et on peut la modéliser grâce à des logiciels. Il

reste plus qu'à repérer les victimes pour aller les secourir sans perdre de temps. » L'un des engins dont s'est dotée la Ville est d'ailleurs équipé d'une caméra thermique. Le plus gros peut rester à 70 mètres du sol durant plusieurs heures grâce à un câble d'alimentation qui permet également d'exploiter en temps réel les images qu'il capte. Le plus léger peut s'infiltrer dans un bâtiment pour repérer un éventuel forcené avant même d'engager des forces au sol.

ne reste plus qu'à repérer les victimes pour aller les secourir sans perdre de temps. » L'un des engins dont s'est dotée la Ville est d'ailleurs équipé d'une caméra thermique. Le plus gros peut rester à 70 mètres du sol durant plusieurs heures grâce à un câble d'alimentation qui permet également d'exploiter en temps réel les images qu'il capte. Le plus léger peut s'infiltrer dans un bâtiment pour repérer un éventuel forcené avant même d'engager des forces au sol.

## Verdict des Sages d'ici 15 jours

Évidemment, pour l'heure, la loi ne permet pas à la police municipale d'intervenir sur de telles missions. À moins d'être réquisitionnée par l'État. Il n'empêche que pour le premier adjoint de la Ville « l'utilité d'une technologie lors de l'organisation d'événements tels que le carnaval par exemple ne fait pas de doute ». Reste à savoir si, lors de la prochaine édition, ces drôles de confettis flotteront dans le ciel niçois. Tout dépendra de la position qu'adopteront cette fois les Sages. Saisi fin décembre, le Conseil constitutionnel devrait se prononcer sur la question d'ici quinze jours.

ERIC GALLIANO  
egalliano@nicematin.fr

# Baisse des moyens humains et financiers : le médico-social a manifesté sa colère

« Comme tout le monde, on a besoin de se nourrir. Mais, on aimerait que ce métier ne devienne pas alimentaire. On veut être reconnus dans ce qu'on fait et valorisés. Si on n'est pas bien, on ne peut pas aider les autres », résume Delphine Bourgeois, déléguée syndicale CGT et éducatrice de rue pour l'association ALC. Pour appuyer ses propos, entre 200 (selon la police) et 300 salariés (selon la CGT) du secteur médico-social et de la protection de l'enfance se sont rassemblés, hier après-midi, devant le centre administratif de Nice. Lieu où se trouvent les bureaux du Département et de l'Agence régionale de santé, principaux financeurs des associations qui œuvrent dans ce domaine.

## « On est le dernier rempart »

Ils déplorent une baisse globalisée des moyens, une augmentation du nombre de bénéficiaires et de tâches administratives, qui ne leur permettent plus d'être régulièrement sur le terrain. « Je travaille dans les vallées, où personne d'autre ne monte. On a

l'impression d'être le dernier rempart. Les familles nous appellent directement sur nos portables », appuie Sylvie, éducatrice. À ça, s'ajoute un salaire qui évolue peu. « Quand j'ai commencé, il y a une vingtaine d'années, j'étais heureuse de gagner 10 000 francs. C'était parfait, pour vivre. Maintenant, c'est environ 1 250 euros en début de carrière. C'est trop peu, par rapport au coût de la vie », regrette Delphine Bourgeois. Résultat : le métier d'éducateur attire peu et les associations ont dû mal à recruter. Certains ont même décidé d'exercer en tant qu'auto-entrepreneurs, pour mieux gérer leurs finances. « Quand il n'y a plus d'éducateur pour suivre une famille, le Département peut se rapprocher d'eux, pour qu'ils se rapprochent de la famille, le temps qu'une mesure juridique soit prononcée », détaille la déléguée syndicale.

La reconduction du mouvement a été votée à la majorité. La CGT a donné rendez-vous aux salariés en colère le 1er février.

ALICE PATALACCI  
apatalacci@nicematin.fr



Entre 200 et 300 salariés du secteur médico-social et de la protection de l'enfance se sont rassemblés, devant le centre administratif de Nice, hier après-midi.

(Photo A. P.)

# LES 3 DRONES DE LA PM DE NICE SONT DE LA MARQUE DJI



**Matrice 200 V2**



**DJI muni 2**



**Mavic 2  
entreprise Advanced**

**MATRICE 200 V2**, le plus gros des trois, il peut peser jusqu'à 6 KG, il est équipé de parachutes. On peut aussi le raccorder à des câbles d'alimentation pour des missions de longue durée. Ainsi, il peut rester en stationnaire pendant 6 heures. Son système de parachutes permet de le sécuriser en cas de chute et il est moins restrictif en autorisation. Il est équipé d'une caméra Zen Muse 30 avec un zoom de 6/7 KM et caméra thermique. Il dispose d'un système qui permet de téléporter 1 gilet de sauvetage ou 1TW par exemple. Il fonctionne aussi avec deux batteries auto-chauffantes pour les milieux très froids. 25 capteurs anticollision (latéral, dessus et dessous) terminent cette équipement non exhaustif. Et pour finir, il résiste à des rafales de vent de 50 à 60 KM/H.

Il peut se piloter seul ou à deux pour certaines missions plus compliquées. Dans ce cas un pilote est responsable de la navigation du drone et le second pilote gère la caméra.

Le plus petit et aussi le plus léger est un **DJI MUNI 2**, il est destiné à évoluer à l'intérieur d'un bâtiment. C'est le modèle indoor de l'équipe.

Le **MAVIC 2 ENTREPRISE ADVANCED** est le plus polyvalent des trois. Sa caméra thermique est la plus évoluée sur le marché et son programme est le plus complet à ce jour, pour un poids de 900gr.

**Drone pro**, dont le logiciel permet d'automatiser des scénarios et de cartographier en 2D ou 3D. Grande capacité à cartographier une zone très rapidement. Grâce à sa détection de chaleur, il permet d'assister les SP ou de détecter des intrusions. Il peut être équipé de 2 projecteurs leds très puissants, d'un HP pour des messages enregistrés ou pour délivrer des messages vocaux.

## Ces trois drones sont tous complémentaires.

# FORMATION

Les 4 pilotes de Nice ont reçu la formation classique de télé pilote, soit 1 diplôme théorique auprès de la DGAC à Aix en Provence. Ensuite 1 semaine de certification pratique par un organisme agréé DGAC. Puis un attestation pratique pour les scénarios S1, S2, S3. Et plus 2 semaines supplémentaires pour photographimétrie et scénario S2 hors agglomération, hors vue du drone. Stages avec d'autres unités, plus spécification vol de nuit. Une semaine en milieu maritime pour s'approcher des zones de refuges de rochers lorsque les bateaux ne peuvent s'approcher. Une association a été faite avec divers services de Mairie qui pourraient avoir des besoins particuliers (prévention situationnelle, DCI, pose caméra etc.). Les pilotes ont également suivi une formation avec la société Patrol Air (ancien pilote d'hélico de l'armée et pilote Airbus). Cette formation par des militaires d'opérations spéciales, a permis d'avoir une véritable technicité et les PM niçois sont, à ce jour, les seuls à en avoir bénéficier. Bref une formation supérieure à la normale. Pour information, les pilotes de la PN et de la GN n'ont que la formation de base. En 2022, deux autres nouveaux modules d'une semaine en « intérieur bâtiminaire » seront au programme. Ce surplus de formation ouvre un champ d'action exceptionnel en terme de sécurité et en attente des textes à venir.

Avec cette belle formation, et en attente des textes, les pilotes peuvent faire de la prévention, surveillance, complémentarité avec la vidéo-protection, survol de mouvement de foule, événementiel. Actuellement nous sommes dans les prémices de cet usage (déclaration préfet, DGAC pour autorisation de vol). Il existe un projet permettant de cartographier toute la commune afin de déterminer tous les points hauts pour intervenir en cas de problèmes météorologiques ou autres. Actuellement les pilotes effectuent un entraînement par semaine, des séances de démonstration, des formations associées avec les intervenants de formation sur les tueries de masse. A terme il faudra former les agents de terrain aux connaissances des drones et des réglementations pour les contrôles des drones de professionnels ou du public.

Actuellement pour chaque utilisation par la PM, il y a obligation de déclarer la mission à la préfecture 5 jours avant. Après accusé de réception, il faut faire une demande de vol à la DGAC avec explication de la mission. Le retour OK est donné sous réserve d'acceptation de la réglementation. Ensuite avant chaque décollage, il faut respecter la zone d'exclusion de 10 mètres. Et oui, même en Police les déclarations de nos activités sont les mêmes que pour les pilotes pro du privé.



*Comme on le pressentait le Conseil Constitutionnel retoque l'usage des drones par la Police Municipale. Lorsque j'ai commencé et terminé l'article sur les drones en PM, un mauvais pressentiment me venait constamment en tête. Hélas, le vendredi 21 janvier 2022, le Conseil Constitutionnel sonnait la fin de la partie. Cela commence à être une habitude, rien n'est jamais gagné par la Police Municipale. Quel que soit le domaine, il y a toujours un problème, voire une suspicion à notre égard. Je me souviens, par exemple, du cas du Taser, qui avait été retoqué, pour nous être accordé 6 mois plus tard. Mais tout cela commence vraiment à devenir agaçant. Sommes-nous des sous-policiers, des personnes irresponsables pour être à ce point traités comme des policiers de seconde zone, qui ne respecteraient pas la loi, ou la réglementation. Des policiers dont il faudrait se méfier, tant notre incapacité devient si évidente dans la pensée de certains, qui hélas régissent les lois. Dans le cas des drones, le reproche serait entre autre que nous puissions regarder dans les propriétés, les jardins privés, etc. Or, le même projet n'est pas retoqué pour la Police Nationale, ni pour la Gendarmerie Nationale. Pourquoi ? Pour les deux autres forces de sécurité le problème de regarder dans les propriétés privées ne se posera jamais, alors que cette même confiance ne peut nous être appliquée. Quelle tristesse ! Ce pays ne mérite pas d'avoir des fonctionnaires de PM autant investis et toujours prêts à servir, alors que l'on nous oppose que du mépris et de la défiance.*

*Quant au Conseil Constitutionnel, on peut se poser la question de savoir, s'il n'est pas anti-PM ? Entre mai 2021 et Janvier 2022, cela fait deux fois que l'on retoque les possibilités d'évolution des PM. Enfin, je suis sûr, malgré tout, que les drones seront autorisés tôt ou tard aux PM. Bien sûr, cela mettra quelques mois, ou une année. Le progrès est en marche et les soi-disant sages finiront peut-être à comprendre la richesse de l'apport de la Police Municipale à notre pays et arrêteront de faire des distinctions stériles entre les trois forces de sécurité de notre pays. Les drones PM seront dans le ciel français et participeront à la sécurité des communes.*

*Un peu comme dans les séries TV, la PM c'est comme pour Netflix, la saison 1 des drones en PM est terminée, la saison 2 est en tournage et bientôt sur les écrans.*

**A SUIVRE !**

# LA POLICE MUNICIPALE

## DE GRASSE

Le poste de police grassois, entièrement modernisé et sécurisé par la municipalité en 2017, est en excellent état et accueille toutes les unités et les services de la PM. Il comporte différents bureaux pour une meilleure efficacité du personnel, donc un bel environnement pour les fonctionnaires et pour l'accueil du public. Nous constatons que Monsieur **Jérôme VIAUD**, Maire de Grasse, a donné les moyens à sa Police Municipale pour travailler dans de bonnes conditions et permettre son développement. Il est essentiel pour un policier de pouvoir exercer son métier avec le matériel adapté dans un environnement professionnel serein.

La Police Municipale est présente sur la commune 24h/24h et 7 jours/7. Son effectif est composé de 56 PM, 12 ASVP, 15 opérationnels au CSU, 2 Responsables et 7 Administratifs, auxquels on peut ajouter 12 " Papy-Traffic ".





Nous sommes reçus par le Directeur de la Police Municipale de Grasse, **Hervé CHOSSON**, qui nous expose l'organisation et le fonctionnement de sa police. La Ville de Grasse, peuplée de plus de 51 000, habitants est découpée en plusieurs secteurs : soit le centre-ville et dix hameaux, représentant une large zone à couvrir d'environ 4444 ha.

Nous n'avons pas eu accès au bilan PM pour des raisons de confidentialité, mais nous savons que les Policiers Municipaux de Grasse effectuent un important travail de sécurité et de présence sur la voie publique. Ils obtiennent d'excellents résultats au cours de leurs diverses interventions. Leur présence indispensable, de jour comme de nuit, permet un maillage sécuritaire, renforcé et efficace.

*Le directeur de la Police Municipale,  
Monsieur Hervé Chosson*



La PM comprend deux brigades de roulement jour, qui tournent sur des grilles de 10H, avec une petite et une grande semaine (horaires de 5h à 15h et de 13h à 23h).

La BSN, elle, travaille sur une grille de 8H et elle est composée de 10 PM.



*Un des bureaux de l'équipe de jour.*

## **LE MATÉRIEL ROULANT EST COMPOSÉ DE :**

- ✓ 2 Peugeot Rifter,
- ✓ 1 Peugeot 2008,
- ✓ 1 Renault Mégane Estate,
- ✓ 1 Renault Clio,
- ✓ 1 Dacia Sandero,
- ✓ 1 Dacia Docker.

## **COTÉ MOTOS :**

- ✓ 5 Yamaha MT09
- ✓ 4 Gyropodes Segway.



*Une partie du parc auto*



*Un des bureaux de l'équipe de jour.*



*L'adjoint du directeur*



*Une belle entrée et un accueil sécurisé.*

Chaque policier est équipé d'un PSA 9mm, tonfa, gilet pare-balle. Pour la verbalisation : PVE, cinémomètre ultralite, sonomètre

Comme la plupart des PM, la PM de Grasse lutte quotidiennement contre toutes formes d'incivilité et pour garantir la sécurité des concitoyens. Avec une collaboration étroite avec les forces de police d'état, cette complémentarité permet d'optimiser les résultats. Et cette PM reste évidemment une police de proximité à l'écoute des habitants.

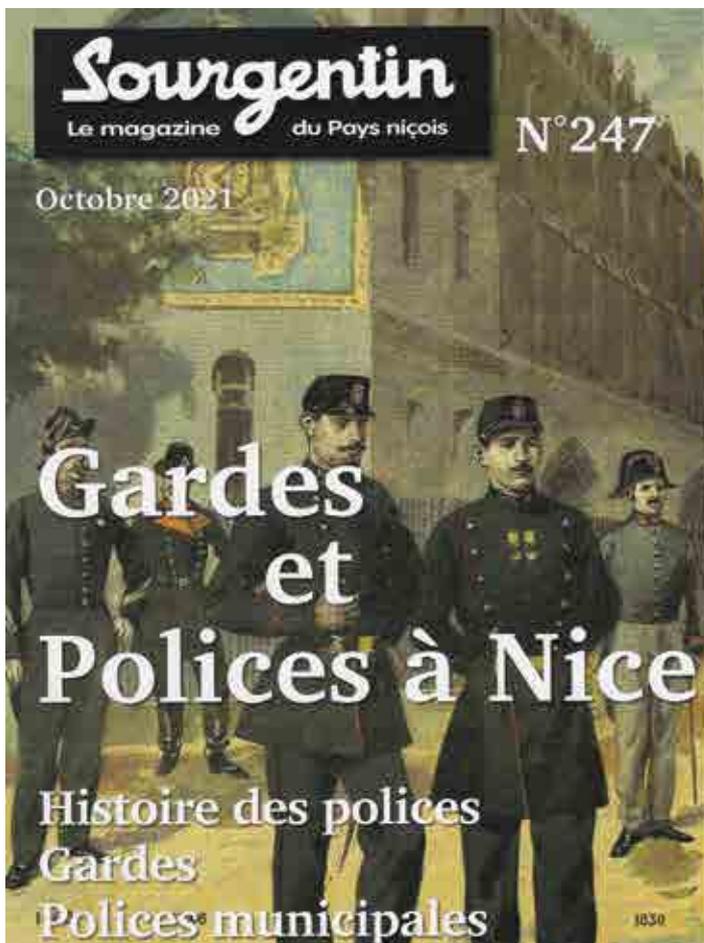
*Un grand merci à la municipalité et au directeur de la PM de nous avoir permis de réaliser ce reportage.*



**CQED**

# Ce qu'il faut faire, ce qu'il faut savoir

DE TEMPS EN TEMPS, NOUS TROUVONS DES PUBLICATIONS, PARFOIS DISCRÈTES, QUI PERMETTENT D'AVOIR UNE VISION DE NOTRE MÉTIER DIFFÉRENTE DE CELLE DES ARTICLES QUE NOUS TRAITONS. AVEC « LOU SOURGENTIN », EN VOICI UN EXEMPLE.



LOU SOUGENTIN est un magazine du Pays Niçois, qui aborde chaque mois un thème différent.

Après avoir publié sur la Gendarmerie, les Pompiers, il ne manquait plus que la Police. C'est chose faite avec le numéro 247.

Après avoir acheté la revue nous tenions à vous faire partager l'excellent travail de leur rédaction. Bien évidemment nous ne pouvons reproduire la totalité des articles, voici donc quelques pages importantes pour vous donner une idée de leur travail, et pour les plus intéressés des PM nous vous invitons à commander cette revue, voici les coordonnées du Sourgentin.

**LOU SOUGENTIN :**  
65 route de Turin 06300 Nice. ☎ 04 93 56 86 64